

Règles d'affiliation sécurité sociale étudiante

	Age de l'étudiant au cours de l'année universitaire* : Entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018		
	J'ai entre 16 et 19 ans*	J'ai 20 ans*	J'ai entre 21 et 28 ans*
Etudiants français - Profession du parent dont je dépend pour la sécurité sociale			
SALARIES ET ASSIMILES Salariés du secteur privé Fonctionnaires de l'état, territoriaux et hospitaliers Praticiens de santé conventionnés (dentistes, médecins et auxiliaires médicaux) Exploitants ou salariés agricoles Banque de France Artistes et auteurs CCI Paris	Mon affiliation à la sécurité sociale étudiante est OBLIGATOIRE mais GRATUITE Je dois choisir un centre payeur	Mon affiliation à la sécurité sociale étudiante est OBLIGATOIRE ET PAYANTE. Je dois choisir un centre payeur et m'acquitter de la cotisation sécurité sociale étudiante	Mon affiliation à la sécurité sociale étudiante est OBLIGATOIRE ET PAYANTE. Je dois choisir un centre payeur et m'acquitter de la cotisation sécurité sociale étudiante
TRAVAILLEURS NON SALARIES Artisans Commerçants Professions libérales y compris professionnels de santé non conventionnés REGIMES SPECIFIQUES EDF, GDF, RATP Militaires Personnels des mines Clercs et employés de notaire Sénats Cultes CCI PARIS Caisse des Français à l'étranger à Rubelles (77)	Je suis dispensé.e de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante. <i>Je reste couvert.e par la sécurité sociale de mon parent assureur.</i>	Mon affiliation à la sécurité sociale étudiante est OBLIGATOIRE ET PAYANTE. Je dois choisir un centre payeur et m'acquitter de la cotisation sécurité sociale étudiante.	Mon affiliation à la sécurité sociale étudiante est OBLIGATOIRE ET PAYANTE. Je dois choisir un centre payeur et m'acquitter de la cotisation sécurité sociale étudiante.
REGIMES TRES SPECIFIQUES Assemblée Nationale, élus et agents Port autonome de Bordeaux Marine marchande	Je suis dispensé.e de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante. <i>Je reste couvert.e par la sécurité sociale de mon parent assureur.</i>	Je suis dispensé.e de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante. <i>Je reste couvert.e par la sécurité sociale de mon parent assureur.</i>	Mon affiliation à la sécurité sociale étudiante est OBLIGATOIRE ET PAYANTE. Je dois choisir un centre payeur et m'acquitter de la cotisation sécurité sociale étudiante.
AUTRES REGIMES TRES SPECIFIQUES SNCF Fonctionnaires internationaux (ONU, OMS, BIT, CERN)	Je suis dispensé.e de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante. <i>Je reste couvert.e par la sécurité sociale des parents</i>		
Etudiant salarié			
Mon contrat de travail couvre la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 ET mon volume horaire est 150h/trimestre ou 600h/an	Je suis dispensé.e de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante <i>Je présente mon contrat de travail le jour de mon inscription</i>		
Mon contrat de travail ne couvre pas la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 (Quelque soit mon volume horaire mensuel ou trimestriel)	Je ne suis pas dispensé.e de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante <i>Je me reporte au tableau ci-dessous pour déterminer mon affiliation ou non à la sécurité sociale en fonction du régime de mon parent assureur et de mon âge</i>		
Etudiants internationaux			
Titulaire d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) valable du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 Etudiant de l'Espace Economique Européen ou SUISSE titulaire d'une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires	Je suis dispensé.e de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante française <i>Je suis couvert.e par l'organisme d'assurance maladie de mon pays</i>		
Titulaire d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) non valable du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 Etudiants de l'Espace Economique Européen non titulaire d'une carte CEAM Etudiants internationaux hors Espace Economique Européen	Mon affiliation à la sécurité sociale étudiante est OBLIGATOIRE et GRATUITE. Je choisis un centre payeur.	Mon affiliation à la sécurité sociale étudiante est OBLIGATOIRE ET PAYANTE. Je choisis un centre payeur et je m'acquitte de la cotisation sécurité sociale étudiante.	Mon affiliation à la sécurité sociale étudiante est OBLIGATOIRE ET PAYANTE. Je choisis un centre payeur et je m'acquitte de la cotisation sécurité sociale étudiante.